

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 08 décembre 2025

Date de la convocation: 20/11/2025

Membres en exercice : 14

Le huit décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : 11

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphannie BONALDO, Madame Albane ROGER,

Votants : 12

Votants : Monsieur Robert PLACIDE

Représentés : Madame Nathalie SANMARTIN représentée par Monsieur Michel MABILLOT

Excusés : Madame Marie-Claude MIROUSE

Absents : Monsieur Julien LACROIX

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel ESTEVE

DE_034_2025 - Objet : Budget : Autorisation d'utilisation du quart d'investissement dans l'attente du vote du budget 2026

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

		Budget 2025	1/4 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 600,00	1 400,00
13	Subventions d'investissement		
1335	Amendes radars automatiques et de police	4 452,00	1 113,00
20	Immobilisations incorporelles		
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	3 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 548,00	1 387,00
21	Immobilisations corporelles		
2111	Terrains nus	10 000,00	2 500,00
2112	Terrains de voirie	14 400,00	3 600,00
2116	Cimetières	9 008,40	2 252,10
2131	Bâtiments publics	15 000,00	3 750,00
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	12 500,00
2151	Réseaux de voirie	12 300,00	3 075,00
2152	Installations de voirie	8 750,00	2 187,50
21538	Autres réseaux	25 000,00	6 250,00

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

Date de réception de l'AR: 09/12/2025

009-210901039-DE_034_2025-DE

A G E D I

ARIEGE
Commune de Crampagna

..... /

2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	20 000,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	42 500,00	10 625,00
23	Immobilisations en cours		
238	Avances commandes immo corporelles	250 676,64	62 669,16
204	Subventions d'équipement versées		
204182	Autres org pub - Bât. et installations	5 000,00	1 250,00

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Article 1

Autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

Article 2

Indiquer que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2026 aux articles correspondants.

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie; le : 09/12/2025
et de la transmission en préfecture le : 09/12/2025

